

# COMMUNE DE PUPILLIN

39600

## N° 36 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 12 OCTOBRE 2017

**Présents :** JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine (arrivée en retard), CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne (arrivée en retard), THIEVENT Claudine

**Absent excusé :** JOLY Lionel

**Secrétaire de séance :** CHARLES Valérie

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

### **4) Communauté de communes : modification des statuts**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Vente de terrains
- 2) Affouages 2017
- 3) Communauté de Communes : transferts de compétences
- 4) Communauté de Communes : modifications des statuts
- 5) Rapport annuel 2016 du SYDOM
- 6) Embauche d'une femme de ménage
- 7) Questions diverses

#### **1) Vente de terrains**

La SCI du Belvédère (entreprise Breniaux de Pupillin) demande à acheter une partie de la rue du Crêt, jouxtant leur parcelle cadastrée ZC 251 (environ 65 m<sup>2</sup>). **Le conseil avec 5 voix pour et une abstention donne un accord de principe et demandera une estimation aux domaines.**

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Arrivée de Blandine BRENIAUX

Arrivée de Corinne MAIRE

M. LAURENT Eric, propriétaire de la parcelle ZA 173, située à coté du cimetière demande à acheter une partie de la parcelle ZA 174 (partie d'environ 100 m<sup>2</sup>).

**Vu l'état du mur du cimetière et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil lui proposera un échange avec une partie de sa parcelle où le mur est éboulé.**

**Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.**

#### **2) Affouages 2017**

##### **- Rôle d'affouage**

Pour être inscrit au rôle d'affouage, il faut être domicilié dans la commune avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours.

Les parcelles concernées par l'affouage 2017 sont 3af, 14af + 8 pour les houpriers.

##### **- Règlement et tarif :**

Le règlement est présenté par le Maire aux conseillers.

Les garants de la coupe sont : M. CRINQUAND Mickaël, M. BRENIAUX Frédéric et M. THIEVENT Jean-Pierre.

**Les affouagistes devront comme l'an passé, présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer leur assureur de leur activité d'affouagiste-exploitant.**

**Il est rappelé que l'affouage doit être fait par la personne inscrite au rôle qui est seule autorisée à exploiter et qui est responsable des fautes éventuelles lors de l'exploitation. Des contrôles en forêt sont possibles par la MSA pour travail dissimulé.**

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le mode de partage par feu et le rôle d'affouage qui sera affiché. Il approuve le règlement d'affouage et ses annexes. Il fixe le tarif de l'affouage 2017/2018 à 4,00 € le stère.**

**La date limite d'inscription en Mairie est fixée au vendredi 27 octobre 2017.**

La date du partage des coupes sera communiquée ultérieurement aux personnes intéressées suivant l'avancement de l'abattage des arbres par les bûcherons.

**Il est rappelé aux affouagistes qu'ils ont l'obligation de contacter le responsable de la commission bois (M. Mickaël CRINQUAND) pour le cubage avant le 15 avril 2018. Tout bois non façonné à cette date redeviendra propriété de la commune.**

Le Maire informe le conseil que les arbres de la parcelle 8 ont été vendus à l'entreprise CALVI Sas d'Ornans pour un montant de 13 229 €.

### **3) Communauté de Communes : transferts de compétences**

Le Maire présente le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) réunie le 21 septembre et ses conclusions en matière de transferts financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les 8 transferts proposés sont les suivants :

- Cotisations au budget du SDIS (service départemental d'incendie et de secours),
- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Plan local d'urbanisme et autres documents d'urbanisme,
- SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
- Zones d'activité
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales,
- Promotion du tourisme,
- Ordures ménagères

La seule conséquence financière pour la commune de Pupillin sera basée sur la cotisation au SDIS dont la Communauté de Communes assurera 20 % soit un coût de 5 110 € au lieu de 6 369 € payés en 2016 par la commune.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité l'évaluation des transferts de charges à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 telle que retenue par la CLETC.**

### **4) Communauté de Communes : modifications des statuts**

**Le conseil décide, avec 2 voix contre, 5 abstentions et 1 voix pour, de ne pas donner son accord à la révision des statuts de la Communauté de Communes qui consistait à ajouter les 3 compétences suivantes :**

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Création et gestion de Maison de services Au Public,
- Équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, en complément à la compétence statutaire suivante : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels.

## 5) Rapport annuel 2016 du SYDOM

**Il est présenté par Mickaël CRINQUAND et adopté à l'unanimité des membres présents.**

Il est consultable en mairie.

**Il est rappelé aux habitants que les couvercles cassés des bacs d'ordures ménagères gris et bleus, peuvent être changés gratuitement par le SICTOM, après demande en Mairie.**

## 6) Embauche d'une femme de ménage

Mme BRENIAUX Blandine, concernée par cette affaire quitte la séance.

Après étude des candidatures, le conseil **décide à l'unanimité de retenir Mme BRENIAUX Dominique au poste de femme de ménage à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour 1,5h par semaine, au même grade qu'auparavant.**

## 7) Questions diverses

Néant

## INFORMATIONS

### **\* Cérémonie du 11 novembre :**

**Les habitants sont invités à 10 heures devant le monument aux morts.**

**La musique sera assurée par « Les Jamois »**

**La présence de jeunes serait appréciée pour chanter la Marseillaise.**

**A l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la commune.**

**La commission « fêtes et cérémonies » est chargée d'organiser cet apéritif.**

**\* 48 brioches ont été vendues par des gens du village au profit de l'APEI pour un montant de 240 €. Le conseil remercie ces bénévoles pour leur dévouement.**

**\* Nous constatons que des personnes jettent encore leurs déchets (bouteilles, cannettes, paquets de cigarettes...) le long de la route départementale descendant à Arbois. Le conseil remercie les personnes qui ramassent régulièrement ces déchets et demande aux habitants une attention particulière afin de maintenir propre les entrées du village !**

**Il a également été constaté des dépôts de déchets verts ; il est rappelé aux habitants qu'ils doivent être emmenés en déchetterie qui les prend gratuitement.**

### **Horaires de la déchetterie d'Arbois :**

Lundi 8h00-12h30

Mardi 13h30-18h30

Mercredi 8h00 - 12h30

Jeudi 13h30 - 18h30

Vendredi 8h00 - 12h30

Samedi 8h00-12h00 13h30-18h00

\* La compagnie du pudding Théâtre invite la population à fêter le Solstice d'hiver **le jeudi 21 décembre à l'Abergement le Grand**. Il y aura du théâtre, du feu, des projections vidéos, des soupes à déguster (apportez votre bol)... La fête aura lieu en plein air, il est conseillé de s'habiller chaudement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

**Le maire**

**La secrétaire de séance**

**Christian JAQUIER**

**Valérie CHARLES**